

COMMUNE DE THEIX-NOYALO

DECISION DU MAIRE N°2024/005

Objet : Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments communaux – demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération du 11 janvier 2021, l'autorisant à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quel qu'en soit le montant ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2023, relative à la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux pour l'année 2024 ;

Considérant les travaux de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments communaux ;

Vu le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération ;

DÉPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Taux %	Montant en €
Travaux d'amélioration énergétique - école Marie Curie	88 640	AIDES PUBLIQUES	35,00%	41 464
Remplacement des luminaires existants par des luminaires Leds	88 640	ÉTAT - DETR	35,00%	41 464
Travaux d'amélioration énergétique - Hôtel de ville	22 677			
Remplacement des luminaires existants par des luminaires Leds	22 677			
Installation d'un système de gestion technique au complexe de Bréstan	7 152			
Installation de la GTC	7 152	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	65,00%	77 005
TOTAL DÉPENSES	118 469	TOTAL RECETTES	100,00%	118 469

Le maire de la commune de Theix-Noyal,

DECIDE

1°) de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 ;

2°) d'en informer le conseil municipal au cours de sa prochaine réunion.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet du Morbihan.

Fait à Theix-Noyal, le 24 janvier 2024

Le Maire

Christian SÉBILLE



a présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affiché le :